

LA GARENNE VALENTIN

Classée Monument Historique depuis le 14 mars 1988, la Garenne Valentin, doit son nom à Jacques-Charles Valentin, ancien marchand-boucher du roi, puis fournisseur de viande à l'armée d'Italie en 1793-1794. Attiré à Clisson par son ami François-Frédéric Lemot, il acquiert, le 2 septembre 1809, l'ancien couvent des Bénédictines de la Trinité de Clisson.

- Primitivement, le prieuré, dépendait de Saint-Martin-de-Vertou et de Saint-Jouin-de-Marnes, en Poitou. Au XII^e siècle, il est occupé par un chapitre de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin. En 1645, des religieuses Fontevristes de la Regrippière en Vallet s'y installent. Elles en font un beau monastère et un pensionnat pour jeunes filles.
- Le cloître, composé d'arcades, forme un carré parfait.
- Le 17 janvier 1793, le couvent est vendu comme bien national à Jean Pineau.
- En 1794, les bâtiments sont incendiés, de même que l'église.
- Dès l'an II, il est cédé à Pol Pérot, époux de Catherine-Charlotte De Wismes. Cette dernière se remarie en 1796 avec Jean-François Méchinaud, chirurgien établi à Clisson.
- Le 2 septembre 1809, Jacques-Charles Valentin devient propriétaire des lieux. Les bâtiments sont très dégradés ou en partie détruits mais J-C Valentin décide d'en faire sa résidence d'été, à l'imitation des villas de la campagne romaine.
- Dès juin 1810, la démolition des bâtiments irrécupérables commence. Au mois d'août, le clocher de l'ancien couvent est arasé jusqu'à la corniche. François-Frédéric Lemot aide son ami Valentin en faisant appel à Joseph Gautret, gestionnaire de la Garenne Lemot, et à l'architecte Mathurin Crucy pour établir des plans. Toutefois, F.F. Lemot reste le maître d'œuvre du projet. A terme, l'ensemble de la Garenne Valentin, accolé à l'église de la Trinité, se constitue : des restes de l'ancien cloître du couvent, du belvédère et de trois corps de logis.
- Le premier corps de logis longe la galerie voûtée de l'ancien cloître du couvent. Le pignon sud du bâtiment présente un portique néoclassique composé de 4 piliers doriques, surmontés d'un fronton. Des escaliers descendent en terrasse jusqu'à la rivière de Moine et accentuent le caractère italianisant de l'architecture. Les appartements de la famille Valentin sont dans cette aile.
- Le second logis, construit face à la Moine, est aussi réalisé sur les vestiges de l'ancien couvent.
- Enfin, le dernier corps de logis se situe en bordure de la place de la Trinité. Il est désigné sous le terme de « *galerie* », car il renferme une importante collection de tableaux et de plâtres appartenant à Jacques-Charles Valentin (aujourd'hui disséminés). La galerie sera détruite en 1902, lors de l'agrandissement de la place de la Trinité.

- Jacques-Charles Valentin convertit l'ancien clocher des religieuses en colombier.
- Le parc, planté d'essences méditerranéennes, s'étend sur les deux rives de la Moine.
- En 1819, Il fait construire le Pavillon des Rochers sur les anciennes latrines des religieuses. Il s'agit là d'une petite fabrique, telle qu'on en voit dans le parc de la Garenne Lemot.
- Ainsi donc, les travaux commencés en 1810 perdurent jusque dans les années 1822-1830. Le meilleur dessin qui restitue la Garenne Valentin, telle qu'on pouvait encore l'admirer au début du XIX^e siècle, est dû à F.F. Lemot lui-même et conservé aux archives « *Auvray* ». On y observe les ailes, le belvédère et le bûcher, le clocher des religieuses, ainsi que les piliers en terrasse.
- En 1902, le logement du gardien (actuel Pavillon Aillet) est construit. Il présente le style rustique à l'italienne de la maison du jardinier de la Garenne Lemot, avec ses baies en plein cintre, appareillées en brique.
- Sans les documents conservés, plans et dessins, il serait difficile d'imaginer la beauté et l'importance du site, dénaturé par : des destructions (belvédère, galerie), une construction ordinaire à la place des piliers supportant la treille, et une restauration malencontreuse de l'ancien clocher des religieuses, réalisée en ciment gris et briques couleur violette.
- Jacques-Charles Valentin décède en 1846. La Garenne appartient ensuite à son fils Frédéric. Après le décès de celui-ci (1898) et à la demande des héritiers, la propriété est divisée en trois lots et vendue par adjudication le 14 février 1900. Les nouveaux propriétaires sont : Mme Fayau née Louise Lebec Veuve de Louis Jean-Baptiste Fayau¹ domiciliée à Nantes (la villa et les jardins, rive droite de la rivière Moine), M^{elles} Léonide et Marie-Hortense Grégoire de Clisson (la ferme des Lilas et les terres avoisinantes en rive droite de la rivière), et Armand Gouraud géomètre-expert à Vieilleville (les prés et terres de la garenne en la commune de Gétigné, rive gauche de la rivière).
- En août 1902, la municipalité de Clisson achète à Mme Fayau l'ancienne galerie et quelques bâtiments la bordant pour agrandir la place de la Trinité. Le portail de la maison d'habitation est déplacé et scellé dans le nouveau mur séparant les deux propriétés.
- Mme Fayau revendra, à une date indéterminée, son bien aux demoiselles Grégoire. Entre 1928 et 1946 : location de la Garenne à M. et Mme Lamouche.
- L'Association Diocésaine devient propriétaire des lieux en 1949.
- La ville de Clisson acquiert la propriété le 21 juin 1990. Les bâtiments sont aménagés et utilisés par la municipalité clissonnaise et diverses associations.

¹ Louis, Jean-Baptiste Fayau était veuf, en premières noces, de Mathilde Valentin fille de Frédéric Valentin. Il a épousé, en secondes noces, Louise Lebec.